

LA TURBIE

## FLANC OUEST DE LA TÊTE DE CHIEN

Alpes Maritimes

26

Site Inscrit

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

## Site Inscrit

Arrêté du 24 novembre 1969

## Propriété

Publique et privée

## Superficie

36 ha

## Autres mesures de protection concernant le site

- SI Littoral de Nice à Menton (20/03/1973)
- Rayon de protection de 500 mètres :
- MH inscrit Oppidum du Castellar à Eze (05/09/1996)

## Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Colline du Puy et trophée d'Auguste (08/01/1933)
- SI Abords du Trophée d'Auguste (18/02/1943-16/06/1944)



## COMPOSANTES DU SITE

## Motivation de la protection

«La tête de Chien est l'extrémité rocheuse d'une longue crête qui, à partir du village de la Turbie, se détache du massif alpin, se dirige du nord vers le sud en direction de la mer pour tomber par un à pic de 400 m sur Cap d'Ail et Monaco. A une extrémité de la crête, donc, le trophée des Alpes, à l'autre un magnifique panorama de Roquebrune à Théoule et même l'Estérel.

L'ensemble de cette crête, flancs compris est pratiquement vide de toute construction si l'on excepte un fort devenu Centre d'Etudes des Télécommunications peu visible et orné d'une belle porte et d'une façade en pierres et quelques bâtiments militaires en ruines, à démolir. La végétation est maigre sauf quelques jolis pins qui accueillent aux derniers lacets de la route du Cap d'Ail à la Turbie.

Malheureusement, ce que l'on voit de plus et de très loin, sur le flanc ouest est une énorme carrière (250 mètres de front, 40 ou 50 mètres de haut).» Avis de l'inspecteur général des monuments historiques, chargé des sites du 12/02/1969

«Sur cette parcelle est exploitée une carrière dont le front de taille est tellement haut qu'on l'aperçoit depuis Théoule et même au-delà. Mr le Maire de La Turbie consulté ne peut que confirmer l'état des lieux et dire le souci que crée pour sa commune l'exploitation de cette carrière, dont il espère limiter les dégâts par l'inscription parmi les sites de la Tête de Chien.» Procès verbal de la Commission Départementale des Sites Perspectives et Paysages du 02/02/1968

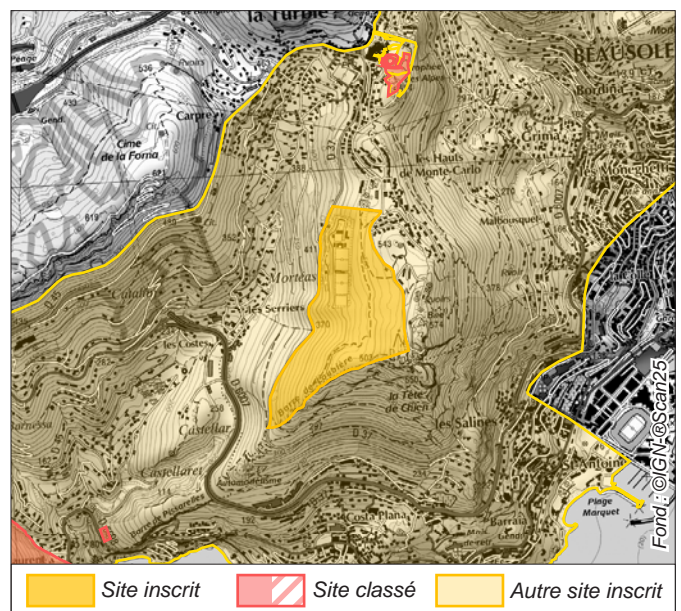
## Etat actuel / Observations

L'exploitation de la carrière à l'origine de l'inscription a été stoppée. L'ancien carreau est aujourd'hui occupé par des équipements sportifs de plein air ou en salle. Le front de taille, bien que patiné, reste visible d'assez loin, du Cap d'Antibes par exemple.

Le reste du site est resté ou est revenu à l'état naturel, les baraquements liés au fort voisin (hors site) tombent en ruines. Le relief de la Tête de Chien est parcouru de sentiers balisés reliant le Cap d'Ail à La Turbie. Aux abords sud du site, un splendide belvédère surplombe le littoral et Monaco.

La Tête de Chien, avancée se dressant au dessus de la mer, est très prégnante dans le grand paysage depuis le littoral où elle participe aux arrières plans que ce soit à l'Ouest (Eze, Beaulieu sur Mer, St Jean Cap Ferrat) ou à l'Est (Cap Martin, Menton).

### LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

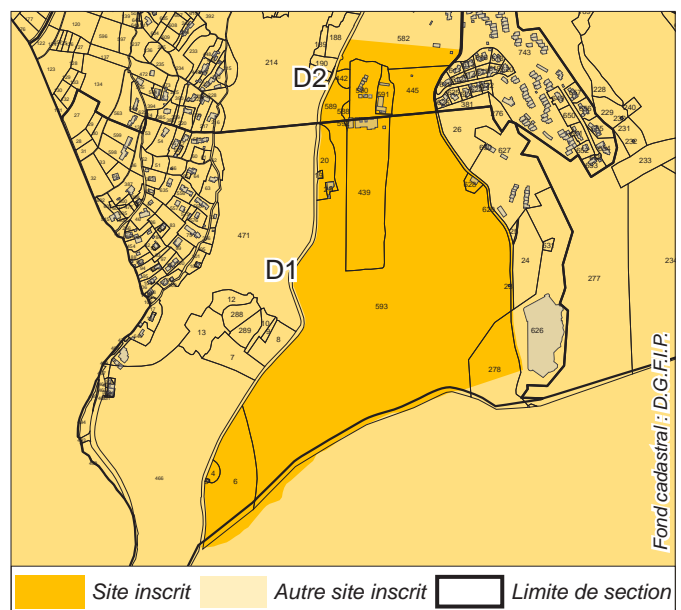


### Arrêté du 24 novembre 1969

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes-Maritimes l'ensemble formé sur la commune de la Turbie par le flanc ouest de la Tête de Chien limité à la partie hachurée du plan ci-annexé.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes :

- Section D1 parcelles n°4 à 6, 19 à 21, 23, 278p, 439, 592, 593, 626p, 628, 629;
- Section D2 parcelles n°442, 445, 588 à 591, 582p.



Report du périmètre sur le cadastre actuel